

TRANSPORT SCOLAIRE : REGLEMENT

Préambule

Depuis la rentrée de 2019, le SIVU n'est plus organisateur de second rang A02 mais partenaire de la région pour l'organisation du transport scolaire. La région à en charge le transport du matin et du soir, le SIVU le transport cantine.

Le présent règlement ne se substitue pas au règlement du transport rédigé par la région mais constitue un complément propre au RPI BUZY BUZIET.

Le règlement de la région est consultable en ligne via ce lien :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/reglement>

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est rappelé quelques mesures simples qui doivent être respectées dans le car.

1. Les enfants doivent rester assis et calmes pendant toute la durée du déplacement du car, aux places qui leur sont attribuées, en ayant attaché leur ceinture de sécurité.
2. Aucun objet ne doit circuler dans le car. Les cartables doivent rester posés au sol ou rangés dans les emplacements prévus à cet effet.
3. Les jouets ou autres objets doivent être placés dans les cartables (Les jeux sont interdits pendant le déplacement du car)
4. Les enfants sont placés sous l'autorité du conducteur ou de l'adulte accompagnant.

Conscient que la sécurité à bord du car est primordiale, le personnel accompagnant ou le chauffeur intervient pour appliquer les règles de sécurité.

- Le personnel intervient envers les auteurs de troubles lorsque les propos tenus ou les comportements dépassent ce qui peut être attendu.
- Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents.
- Des exclusions temporaires ou définitives du service de transport pourront être prononcées sans préavis par le président du SIVU

Organisation :

Lors des entrées et sorties de classe (matin, midi et soir), les enfants de moins de 6 ans transitent obligatoirement entre leur classe et le bus avec un adulte accompagnant. L'inscription aux services de transport est obligatoire sur le portail « cantine » <https://logicielcantine.fr/buzy>

5. Les enfants ne fréquentant pas la garderie ou la cantine devront se présenter aux arrêts 5 minutes avant le départ prévu du car. Le chauffeur ne peut s'arrêter en dehors des arrêts prévus, quelque soit le motif (retard ou autres).
6. Tout enfant de maternelle ne pourra pas emprunter le car s'il n'y a pas d'adulte accompagnateur. Il est rappelé que seul le trajet entre les deux écoles et le trajet école de Buzy - gare de Buzy se font avec une personne adulte accompagnatrice.
7. Les enfants de maternelle devront être récupérés à la descente du car par un adulte sinon ils seront ramenés en garderie de BUZY. Voir horaires du car à la fin de ce règlement.

8. Lors de l'entrée en classe (le matin et après la pause méridienne) les enfants qui descendent du car sont confiés aux enseignants. Si pour une raison quelconque les deux enseignants de l'école de BUZIET sont absents, les enfants présents dans le bus seront ramenés à BUZY et confiés aux enseignants de BUZY.

9. Cas de grève des enseignants.

Rappel : En cas de grèves des enseignants, la Mairie de BUZY met en place un service minimal d'accueil **pendant les heures de classe**. Les enfants scolarisés à BUZY seront pris en charge par la commune de BUZY à l'école de BUZY.

Les enfants scolarisés à BUZIET seront pris en charge par la commune de BUZIET à l'école de BUZIET **si le service minimal d'accueil est mis en place**, les parents des élèves de l'école de BUZIET devront alors se renseigner auprès de celle-ci si ce service est mis en place et dans quelles conditions.

Dans tous les cas, le service de transport est maintenu et pour les enfants qui prennent régulièrement le bus, attention au décalage entre l'arrivée du bus à l'école et le début des classes.

Sans services de garderie et de cantine les enfants restent sous la responsabilité des parents en dehors des horaires de classe habituels. Il est donc fortement conseillé aux parents de s'assurer qu'il y ait une personne pour accueillir l'enfant à la descente du bus, si tel n'était pas le cas, les parents doivent prendre leurs dispositions.

Nous comptons sur vous pour sensibiliser vos enfants aux règles de conduite à tenir dans le car afin de garantir leur propre sécurité.

Horaire

Matin

Croix de BUZY	08h00
Buzy gare	08h10
Buzy école	08h20
Buziet école	08h30
Buzy école	08h40

Soir

Buzy école	16h20
Buziet école	16h30
Buzy école	16h40
Buzy gare	16h50
Croix de Buzy	17h00

Midi

Buziet école	12h00
Buzy école	12h10
Buziet école	12h20

Buziet école	13h40
Buzy école	13h50
Buziet école	14h00

Partie à retourner en Mairie

REGLEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

Responsable légal du ou des enfant(s)

Attestons avoir pris connaissance et acceptons le règlement du transport scolaire

Date : « lu et approuvé » signatures :